

PRESENTATION DES PRINCIPALES MISSIONS DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST : LE CAS DE L'ANTENNE DE BASSE-NORMANDIE

Catherine Zambettakis¹

¹ Déléguée de l'antenne de Basse-Normandie du Conservatoire botanique national de Brest

Mots clés -

Résumé -

Key-words -

Abstract -

1. Les missions des Conservatoires botaniques nationaux

Elles sont inscrites Article R214-1 du code de l'environnement, se déploient selon quatre axes :

- La connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.
- L'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.
- La fourniture à l'État, aux collectivités territoriales d'un concours technique et scientifique en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels.
- L'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Ce sont des structures de nature diverses mais qui suivent ce même cahier des charges. L'obtention de l'agrément est à renouveler tous les cinq ans auprès du ministère en charge de la protection de l'environnement sur présentation d'un bilan d'activités sur les 5 années antérieures.

Le territoire d'agrément du CBN de Brest comprend les régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Le conservatoire existe depuis 1975, il a été agréé Conservatoire Botanique national en 1990, l'antenne de Basse-Normandie a pour sa part été créée en 2000.

2. L'inventaire de la Flore

La mission de connaissance de la flore et des habitats vise, sur la base d'un inventaire permanent de la flore, à définir le patrimoine et les enjeux floristiques des territoires. L'inventaire de la flore est réalisé selon une méthode standardisée et en continu par les permanents du Conservatoire botanique et un réseau de botanistes professionnels ou bénévoles. Chaque relevé floristique est accompagné d'une date, d'une localisation la plus précise possible et du nom de l'auteur des données. A ces données de terrain s'ajoutent l'ensemble de celles recueillies par le dépouillement de la bibliographie qu'elle soit récente ou plus ancienne.

Le Conservatoire fait un travail systématique de validation des données : si certaines semblent erronées de premier abord une confirmation sur échantillon est demandée à l'auteur ; en cas de nécessité un retour sur le terrain est prévu ultérieurement.

Toutes les données sont saisies dans une base de données reliée à un Système d'Information Géographique (Calluna). Cette base permet d'accéder aux informations par espèces (répartition à telle ou telle période, sur l'ensemble du territoire d'agrément, d'une région, d'un département...), par communes (présence/absence d'espèces, nombre et localisation des espèces protégées...). La base de données est également un outil d'évaluation du développement de la connaissance elle-même.

Un tel observatoire de la flore a permis au conservatoire botanique d'élaborer une liste hiérarchisée des espèces menacées et patrimoniales de Basse-Normandie en 2005. Cette liste ne concerne que les espèces indigènes de la région. La méthode utilisée a été élaborée sur des critères équivalents à ceux de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Schématiquement il s'agit de croiser des critères de régression (diminution du nombre de localités où l'espèce a été répertoriée dans la région depuis la fin du 19^{ème} siècle) et des critères de rareté (fréquence du nombre de localités à l'échelle de la Basse-Normandie). (Figure 1)

Ainsi on estime que les espèces les plus menacées de disparition sont celles qui ont fortement régressé et qui parallèlement présentent très peu de localités.

La régression a pu être assez finement calculée du fait de l'existence en Basse-Normandie d'importants travaux botaniques à l'échelle régionale. Citons principalement : la nouvelle flore de Normandie (L. Corbière, 1884), l'Atlas des plantes vasculaires de Basse-Normandie (M.Provost, 1998, version CD Rom).

On a ainsi pu répertorier en Basse-Normandie 63 espèces indigènes disparues depuis 1930. 39 sont en danger de disparition, 46 sont très vulnérables, 44 menacées et enfin 94 sont à surveiller.

3. Plan de conservation

Cette liste hiérarchisée des espèces rares et menacées a permis notamment de définir une stratégie d'intervention du Conservatoire en terme de conservation des espèces et de leurs habitats. 3 plans de conservation ont en particulier été élaborés et mis en œuvre :

- Plan de conservation pour l'obione pédonculée (*Halimione pedunculata*) (Figure 2) : cette espèce protégée en France, trouve en baie du Mont Saint Michel la station la plus méridionale de son aire de répartition. Le plan de conservation a permis de préciser l'écologie de l'espèce, d'apporter des éléments sur l'état des populations de l'ensemble de son aire de répartition, de réaliser un historique précis et un état actuel des populations bas-normandes, de proposer un plan d'action et de rencontrer les différents partenaires (DIREN, exploitants, communes...) pour la prise en compte de l'espèce dans la gestion de la parcelle concernée.
- Plan de conservation pour la gratiote officinale (*Gratiola officinalis*) (Figure 3) : cette espèce protégée en Basse-Normandie, se maintient actuellement uniquement en vallée de la Sarthe. Depuis 2000, 3 des 4 populations répertoriées dans cette vallée ont disparu. Le plan de conservation a réalisé un point précis de la situation et propose un plan d'actions en lien avec l'opérateur Natura 2000 du site (Parc Naturel Régional Normandie-Maine) notamment par la mise en place de mesures agri-environnement adaptées.
- Plan de conservation pour la laîche trinervée (*Carex trinervis*) : cette espèce littorale protégée en Basse-Normandie, a été retrouvée récemment dans une panne des massifs de dunes de l'ouest du Cotentin après avoir été estimée disparue. C'est une espèce endémique de l'ouest atlantique, en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition. Le plan de conservation a permis de faire le point sur l'état de la

population, d'informer la commune de sa présence et d'envisager un plan d'actions pour sa préservation.

4. Autres missions

Le Conservatoire botanique assure des missions d'appui et d'expertise auprès de l'Etat citons principalement :

- Une mission régulière de mise à jour des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique auprès de la DIREN (Direction régionale de l'Environnement),
- Une veille de connaissance sur les espèces protégées et menacées auprès de la DIREN et de la Région,
- Une mission d'encadrement scientifique et technique pour la cartographie des habitats naturels des sites Natura 2000 de Basse-Normandie,
- Un état de référence des habitats et espèces patrimoniales du littoral en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire Botanique a récemment réalisé un travail de connaissance sur les espèces invasives (espèces introduites envahissantes) de Basse-Normandie lui permettant notamment de proposer une liste hiérarchisée d'espèces invasives avérées, potentielles ou d'espèces à surveiller.

Enfin le Conservatoire Botanique assure une mission d'éducation et d'information sur la flore sauvage et sur sa préservation.

En Basse-Normandie il a participé à la rédaction du guide naturaliste Delachaux et Niestlé sur la Normandie, la réalisation de panneaux d'information sur la flore indigène et sa préservation au Jardin Botanique de l'Université et de la Ville de Caen, la formation d'agents territoriaux... Le Conservatoire botanique a par ailleurs apporté un appui technique et scientifique à la réalisation d'une exposition de la cité des sciences de La Villette sur les plantes menacées dans le monde. Cette exposition a été présentée au Jardin botanique de Caen durant l'été 2007 (Figure 4).

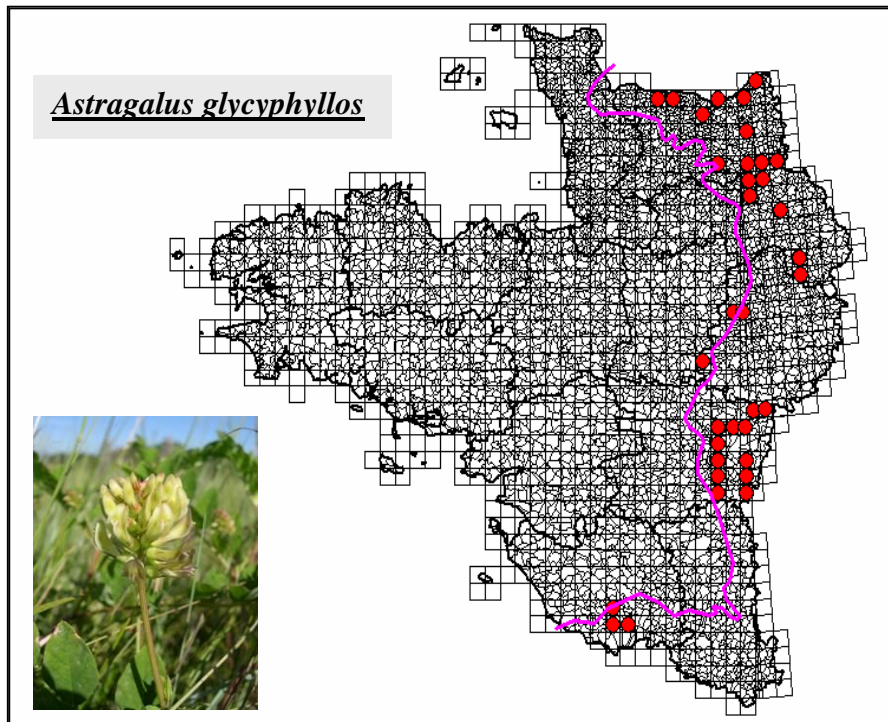


Figure 1 : Répartition de deux espèces du territoire d'agrément du Conservatoire botanique national de Brest : *Sibthorpsia eurpoaea* espèce des terrains humides acides strictement armoricaine et *Astragalus glycyphyllos* espèce calcicole des lisières de bois répartie sur les terrains secondaires du Bassin parisien. La ligne violette matérialise les limites du Massif armoricain.

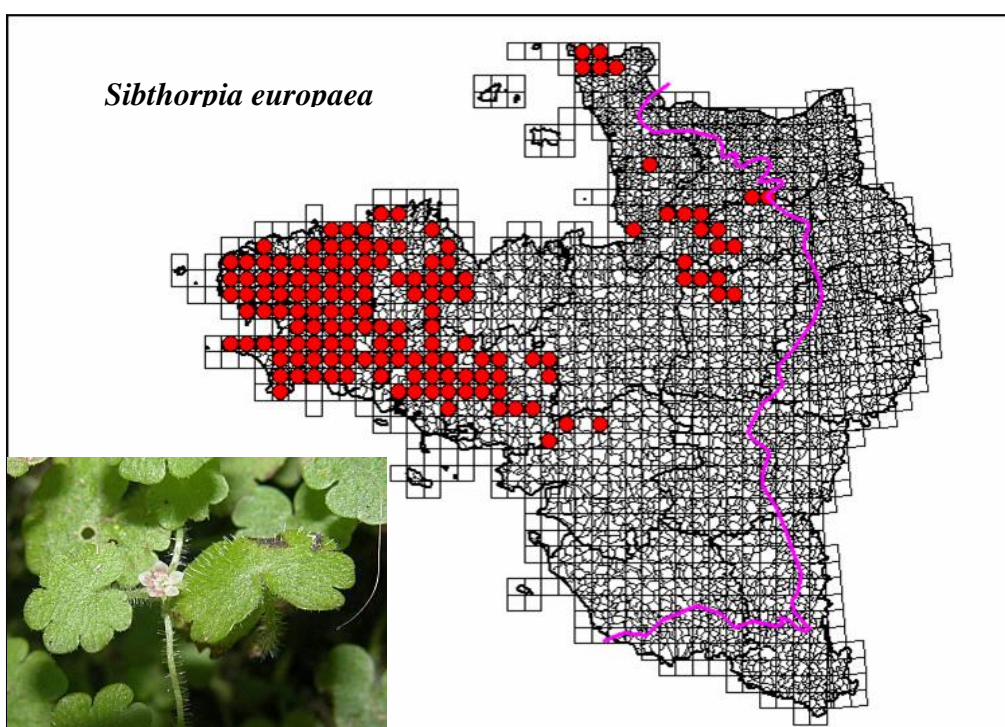




Photo : J Geslin/CBNB

Figure 2



Photo : T. Bousquet/CBNB

Figure 3



Figure 4